

ASSEMBLÉE MENSUELLE

#02-2013

Lundi 11 février 2013

Présents : Maire Michel LeBlond
Conseillère Rinette Parent
Conseiller Gino Couturier
Conseiller Alain Ouellette
Secrétaire: Evelyn Therrien

Absent : Conseiller Daniel St-Germain

Le Maire ouvre la réunion à 20 h par la prière.

02-2013(1): Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Conseiller Couturier, appuyé de la Conseillère Parent que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adopté

01-2013(2): Lecture et adoption du procès-verbal:

Conseiller Ouellette propose, que le procès-verbal #01-2013 soit accepté tel que présent. Secondé par Conseiller Couturier.

Adopté

02-2013(3): Adoption des factures de janvier:

Conseillère Parent propose que les factures de janvier soient acceptées tel que présenté au montant de 45,454.34 \$. Appuyé du Conseiller Ouellette.

Adopté

02-2013(4): Contrat Police GRC:

Conseiller Ouellette propose ce qui suit, appuyé par la Conseillère Parent :
Attendu que par un accord daté du 1^{er} avril 2012 (ci-après appelé l'Entente sur les services de police provinciaux), le gouvernement provincial s'est entendu avec le gouvernement du Canada pour employer ou engager la Gendarmerie royale du Canada afin d'aider à administrer la justice dans la province du Nouveau-Brunswick et à appliquer les lois qui y sont en vigueur,

Attendu qu'il incombe à la municipalité, en vertu du paragraphe 3(1) de la Loi sur la police (sous réserve du paragraphe 3(1.1)), d'établir et de maintenir des services de police suffisants dans la municipalité;

Attendu que la municipalité a fait part au gouvernement provincial de son désir de conclure un accord avec le gouvernement provincial pour la prestation des services de police par la Gendarmerie royale du Canada, comme le permet la Loi sur la police dans la province du Nouveau-Brunswick;

Et Attendu que par cette résolution, le conseil municipal de Rivière-Verte a autorisé la municipalité à passer cet accord.

Adopté

02-2013(5): Modification Arrêté #3 :

Proposé par la Conseillère Parent que la modification à l'arrêté #3, arrêté relatif aux rémunérations du Maire et des Conseillers, soit autorisée et fasse l'objet de la troisième lecture (par titre). Secondé par Conseiller Ouellette.

Adopté

02-2013(6): Rapport des comités:

A) Département des Finances et Évaluation des employés:

La Conseillère Parent propose que son rapport soit accepté tel que présenté. Appuyé par Conseiller Couturier.

Adopté

B) Département eau, égouts et voirie:

Conseiller Couturier propose que son rapport soit accepté tel que présenté. Secondé par la Conseillère Parent.

Adopté

C) Département sécurité:

Conseiller Ouellette proposa que ce rapport soit accepté tel que présenté. Appuyé du Conseiller Couturier

Adopté

D) Département des loisirs :

Conseiller Ouellette propose que son rapport soit accepté tel que présenté. Appuyé par la Conseillère Parent.

Adopté

02-2013(7): Prochaine réunion mensuelle:

La prochaine réunion mensuelle aura lieu lundi 11 mars 2013

02-2013(8): L'ajournement:

Proposé par la Conseillère Parent à 20 h 40

Secrétaire municipale

Maire